

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2009

L'an deux mille Neuf, le Dix Sept Juin à dix neuf heures 15 minutes, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS :

MM. CARVALHO, LETOFFE, BEURDELEY, GUILBAU, PRUVOT, Mme GENERMONT, M. PATRON, Mmes ROSANT, DRELA, MM. VAST, MERSEMAN, MACHURA, BONNARD, M. HENON (représentant M. GUENAFF), M. LE BIGOT, Mme VANDENBROM (représentant M. TASSIN), MM. CHRETIEN, VERSTRAETE, PASTOT, M. GERARD (représentant M. HARRISSART), MM. FLAMANT, SIMEAU, Mme HILD, MM. ALLARD, BEHAEGEL, DENIS, M. CHODOROWSKI (représentant M. DAMIEN), M. PAUTET, M. AUDOUIN (représentant M. LAMARRE), Mme FRETE (représentant M. ORRIERE), M. COPPIN, Mmes LEBELLE, BALITOUT, KONATE, M. CARDON, Mme VERMERSCH, Mme DAUMAS (représentant M. IODICE), M. PILORGE, Mme GRANDJEAN, Mme BOULEFROY (représentant M. CESCHINI) M. JESPIERRE, Mme BOYENVAL, MM. VENDITTI, M. SALSO-GROSSHENNY (représentant M. SERVAIS), M.GILLE.

ETAIENT EXCUSES :

M. RAJAONARIVELO, Mme BARRET.

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

M LEFEVRE Stéphane, Directeur Général, Madame ALMY Laurence, Assistante de Direction.

Monsieur CARVALHO, Président, soumet aux voix le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Communautaire.

Monsieur BONNARD demande à Monsieur CARVALHO que le deuxième paragraphe du sous-titre « Point informations touristiques et culturelles à CHIRY OURSCAMP » dans les questions diverses soit modifié.

Monsieur BONNARD n'est pas d'accord sur la tournure de la phrase : « Monsieur CARVALHO précise que Monsieur PATRON a rencontré Monsieur BONNARD le 21 Avril dernier. Faute d'un positionnement clair du Maire de CHIRY OURSCAMP..... »

Monsieur CARVALHO répond que cette phrase ne sera pas modifiée puisque c'est lui-même qui en est l'auteur et il confirme bien ce qu'il a dit.

Le procès-verbal de la séance du 11 Mai 2009 est adopté par 5 abstentions – 1 contre – 39 voix pour.

Monsieur BONNARD demande de bien vouloir l'excuser, il quittera la salle avant la fin de la séance.

Le Conseil Communautaire a désigné, en qualité de secrétaire de séance, Madame HILD Annette.

Monsieur CARVALHO demande au Conseil Communautaire la possibilité de modifier l'intitulé d'une question à l'ordre du jour. Ce dernier accepte à l'unanimité.

I Administration Générale :

❶ Société Publique Locale d'Aménagement SPLA

Monsieur CARVALHO, Président, expose que le Département de l'Oise a décidé, par délibération du 18 Décembre 2008, prise à l'occasion du vote du budget primitif 2009, de transformer la société d'économie mixte, la SEMOISE, en société publique locale d'aménagement (SPLA) et a procédé à sa dénomination : Société d'Aménagement de l'Oise (SAO).

Nous avons souhaité devenir actionnaire de cette société dont l'actionnariat ne sera composé que de collectivités locales.

Cette transformation est prévue dans la matinée du 3 Juillet avec la réunion de l'Assemblée spéciale de la SAO comprenant les actionnaires ayant acquis un nombre d'actions correspondant au montant minimum pour devenir actionnaire, soit 2 500,45 €, afin de désigner leur représentant au Conseil d'Administration et le premier Conseil d'Administration de la SAO pour :

- Elire le Président, le ou les Vice-Présidents, le secrétaire
- Nommer le Directeur Général
- Approuver les conventions types et la grille tarifaire qui régiront les relations entre les actionnaires et la SAO pour les opérations qu'ils lui confieront

- Composer les commissions

Le Conseil d'Administration sera composé de 18 membres dont 10 représenteront le Département, actionnaire majoritaire, 7 représenteront les actionnaires possédant un capital supérieur à 2 500 € (3 posséderont 15 000 € et 4 posséderont 5 000 €) et 1 représentant de l'assemblée spéciale des « petits porteurs » qui posséderont chacun 2 500 € (capital minimum fixé pour devenir actionnaire de la SAO).

Les statuts qui seront approuvés le 3 Juillet par l'Assemblée Générale extraordinaire seront provisoires ; en effet, le capital social et la valeur nominale des actions de la SAO seront identiques à ceux de la SEMOISE, à savoir 2 004 015 € pour le capital social et 2,15 € pour la valeur nominale, ceci afin de faciliter la mise en œuvre de la transformation et en réduire les frais. Les collectivités locales, actionnaires de la SAO, seront au nombre de 32.

Ces statuts seront modifiés dans le courant du quatrième trimestre 2009, afin de ramener le capital social à 255 000 € et de porter la valeur nominale de l'action à 2 500 €.

En effet, l'actionnariat de la SAO n'étant constitué que de collectivités locales et, celle-ci ne pouvant travailler que pour ses actionnaires dans le cadre de la procédure dite « inhouse », un capital plus important ne se justifierait pas et une valeur nominale de l'action à 2 500 € renforcera la part de chaque actionnaire dans la société.

Après ces modifications, la répartition des actions entre les 32 actionnaires de la SAO sera la suivante :

- le Département sera titulaire de 52 actions représentant 50,90 % du capital
- 3 collectivités seront titulaires de 6 actions chacune représentant 5,88 % du capital
- 4 collectivités seront titulaires de 2 actions chacune représentant 1,96 % du capital
- 24 collectivités seront titulaires d'une action chacune représentant 0,98 % du capitale

Il propose que la Communauté de Communes des Deux Vallées, compte tenu de son importance, soit l'un des quatre actionnaires possédant deux actions à 2 500 €, soit un capital de 5 000 €.

En attendant cette modification des statuts, je vous propose, afin de pouvoir constituer l'actionnariat de la SAO le 3 Juillet prochain, que la Communauté de Communes se porte acquéreur auprès du Département de 2 326 actions à 2,15 € ce qui représentera un capital de 5 000,90 €.

Monsieur CARDON demande la différence entre la SPLA et la SEMOISE.

Monsieur LEFEVRE indique que la SPLA garde les mêmes missions que la SEMOISE.

Il s'agit de délibérer pour :

- Approuver les statuts
- Autoriser le Président à acquérir auprès du Département 2 326 actions à 2,15 €
- Désigner un représentant au Conseil d'Administration et un représentant ainsi que son suppléant aux assemblées générales de la SAO

Invité à se prononcer, par 2 abstentions – 43 voix pour, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** les statuts de la SPLA SAO fixant le capital social à 2 004 015 € et la valeur nominale de l'action à 1,15 €
- **APPROUVE** le principe d'une prise de participation au capital de la SAO de 5000,90 €
- **AUTORISE** Monsieur le Président à porter la Communauté de Communes des Deux Vallées acquéreur de 2 326 actions à 2,15 € l'action auprès du Département de l'Oise

Et par une abstention, 44 voix pour :

- **DESIGNE** Monsieur CARVALHO Patrice pour représenter la collectivité au Conseil d'Administration de la SAO

Et à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur LETOFFE Jean-Guy comme représentant de la collectivité auprès de l'assemblée générale de la société et Monsieur Daniel BEURDELEY en tant que suppléant.

② Finances

Décision Budgétaire Modificative n°2

Monsieur CARVALHO, Président, expose que la décision budgétaire modificative n°2 prend en compte l'inscription des contributions directes réelles, soit 5 357 646,00 €, en recettes et l'inscription des crédits nécessaires à l'acquisition de deux actions à la SPLA et les intérêts de la ligne de trésorerie. L'équilibre s'effectue par une diminution du montant de l'emprunt ouvert au budget.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** ces propositions.

Demande de subvention à la DDR :

La Communauté de Communes des Deux Vallées a déposé 2 dossiers de subventions au titre de la dotation de développement rural :

- ⇒ Centre d'entrepreneuriat : 25% du coût d'investissement (556 000) soit 139 150 €.
- ⇒ Desserte industrielle : 25% du coût des travaux VRD (9 819 446) soit 2 454 936 €.

La Commission départementale, qui s'est réunie le lundi 8 Juin, a retenu le projet du centre d'entrepreneuriat avec une subvention de 139 150 €.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **SOLLICITE** l'aide financière de la Préfecture et charge Monsieur le Président de transmettre les dossiers correspondants et toutes pièces annexes à Monsieur le Préfet.

③ Ressources Humaines

Contrat d'apprentissage en alternance

Monsieur CARVALHO, Président, expose qu'il est proposé d'accueillir un apprenti en BTS Assistant de Gestion PME-PMI, à compter du 1er Septembre 2009 au service Développement économique pour accompagner la mise en œuvre :

- ⇒ Du Centre d'Entrepreneuriat
- ⇒ Du Groupement d'employeur collectif
- ⇒ Des études préalables aux projets de zones d'activité.

L'étudiant bénéficiera d'une rémunération fixée réglementairement en fonction de son âge et de son avancement dans la formation.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat d'apprentissage correspondant, **CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires et **DIT** que l'étudiant apprenti bénéficiera d'une rémunération fixée réglementairement en fonction de son âge et de son avancement dans la formation, savoir :

Ancienneté dans le contrat	- 18 ans	18 – 20 ans	21 ans et plus
1 ^{ère} année	45 % du SMIC	61 % du SMIC	73 % du SMIC
2 ^{ème} année	57 % du SMIC	69 % du SMIC	81 % du SMIC

Renouvellement du contrat de chargé de mission habitat – cadre de vie – politiques contractuelles

Monsieur CARVALHO, Président, expose que le contrat du chargé de mission habitat – cadre de vie – politiques contractuelles arrive à expiration le 17 Juillet 2009, il est proposé au Conseil Communautaire de le renouveler sur un grade d'attaché territorial à l'échelon 4 – indice brut 466 – indice majoré 408.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** la proposition ci-dessus.

④ Politiques contractuelles

Pays – avenant à la convention Sources et Vallées 2007

Monsieur CARVALHO, Président expose qu'au vu du projet d'avenant à la convention de cofinancement des actions du programme inter-territoire 2007 qui laisse apparaître pour le compte de la Communauté de Communes des Deux Vallées un solde positif de 19 607,48 € entre le budget et le réalisé, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Approuver le projet d'avenant
- Autoriser Monsieur le Président à signer cette convention
- Autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** le projet d'avenant et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante et tous documents s'y rapportant.

Fonctionnement Pays 2010

Monsieur CARVALHO, Président expose que suite à la réunion des Présidents du territoire Sources et Vallées, il a été demandé aux Directeurs de travailler sur les statuts d'un projet d'association, de définir une politique culturelle de pays en complémentarité des politiques et spécificités locales et d'envisager un évènementiel culturel annuel en alternance sur les 3 territoires.

Monsieur CARVALHO indique que si la Communauté de Communes des Deux Vallées n'arrive pas à se mettre d'accord avec la Communauté de Communes du Pays des Sources, elle organisera ses propres spectacles sur son territoire.

Monsieur PATRON indique qu'il faut faire participer au maximum le Conseil de Développement.

FRAPP : demande de subvention

Monsieur CARVALHO, Président expose que suite à l'approbation de la programmation FRAPP 2009-2011, la Communauté de Communes des Deux Vallées doit déposer les dossiers de subventions 2009 à la région, sur ses projets et ceux concernant la maîtrise d'ouvrage culturelle Sources et Vallées.

Inviter à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Régional et **CHARGE** Monsieur le Président de transmettre les dossiers correspondants et toutes pièces annexes à Monsieur le Président du Conseil Régional.

II Développement Economique :

Desserte industrielle : avenant n°2 au marché DEMATHIEU et BARD

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique – Aménagement de l'Espace expose que, suite aux injonctions de Monsieur le Préfet, un arrêt de chantier a été réalisé entre le 19 Mars 2009 et le 20 Avril 2009. Il a fallu environ un mois avant de pouvoir remettre effectivement les personnels et les matériels sur le chantier pour éviter une désorganisation trop importante des autres chantiers. De plus, le mois d'Août correspond à la fermeture de l'entreprise, il est donc demandé une prolongation du délai jusqu'au 30 Septembre 2009.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant avec DEMATHIEU ET BARD.

Desserte industrielle : enquête publique

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique – Aménagement de l'Espace informe que l'enquête publique se déroule du lundi 8 Juin 2009 au vendredi 10 Juillet 2009 inclus. Monsieur Jean-Yves Mainecourt est désigné en qualité de commissaire enquêteur et recevra les observations du public selon les dates indiquées ci-dessous :

RIBECOURT-DRESLINCOURT :

- ⇒ Lundi 8 Juin 2009 de 15h à 17h.
- ⇒ Vendredi 12 Juin 2009 de 15h à 17h.
- ⇒ Samedi 20 Juin 2009 de 9h30 à 12h.

PIMPRESZ :

- ⇒ Mardi 16 Juin 2009 de 16h à 18h.
- ⇒ Vendredi 10 Juillet 2009 de 14h30 à 16h30.

Monsieur LETOFFE fait part à l'assemblée de son mécontentement suite aux agressions verbales dont est victime le commissaire enquêteur.

III Culture :

Tarification spectacles

Monsieur BEURDELEY, Vice-Président délégué aux affaires culturelles, associatives et sportives, expose que, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de développement culturel, des spectacles sont organisés par la Communauté de Communes et qu'il convient d'en fixer les tarifs.

Tarifs envisagés :

- ⇒ Gratuit pour les scolaires
- ⇒ 3€ pour les spectacles Jeunes Publics
- ⇒ 5€ ou 3€ (- 26 ans) pour le théâtre
- ⇒ 8€ ou 5€ (- 26 ans) pour l'humour et le café-concert

Monsieur HENON demande s'il y a un tarif prévu pour les personnes handicapées.

Monsieur CARVALHO lui répond par la négative.

Madame DAUMAS suggère de faire le même tarif que pour les moins de 26 ans.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** les tarifs ci-dessous

- ⇒ Gratuit pour les scolaires
- ⇒ 3€ pour les spectacles Jeunes Publics
- ⇒ 5€ ou 3€ (- 26 ans et personnes handicapées) pour le théâtre
- ⇒ 8€ ou 5€ (- 26 ans et personnes handicapées) pour l'humour et le café-concert

Monsieur BONNARD a quitté la séance à 19 H 55.

IV Tourisme :

Tarification produits boutique Cité des Bateliers

Monsieur PATRON, Vice-Président délégué au Tourisme, expose qu'il est proposé de délibérer à nouveau sur les produits boutique afin d'arrondir les tarifs au 5 centième d'euros supérieur et d'ajouter un tarif à 3,50 € pour la vente d'un catalogue d'exposition sur le pardon de la batellerie, extrait des photos de Marc POIRIER.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire fixe comme suit les tarifs des produits boutique de la Cité des Bateliers arrondis au 5 centième d'euros supérieurs

DESIGNATION	PRIX D'ACHAT	PRIX DE VENTE
Portes-clés roue de barre	1,60 €	1,85 €
Portes-clés cloche de bord	1,60 €	1,85 €
Porte-clés Poulie	1,60 €	1,85 €
Portes-clés Casque de Scaphandrier	1,60 €	1,85 €
Journal de bord	5,50 €	6,35 €
Stylo Bille	0,62 €	0,75 €
Coupe-Papier Roue de Barre	4,25 €	4,90 €
Mug	2,89 €	3,35 €
Sifflet de Bosco PM	3,00 €	3,45 €
Boussole de Poche Laiton	6,50 €	7,50 €
Jeu de 7 Familles LA MARINE	3,20 €	3,70 €

Et **APPROUVE** l'extension de la gamme des produits boutique avec un catalogue d'exposition du Pardon de la Batellerie et en fixe le prix suivant : 3,50 €.

Journées du Patrimoine

Monsieur PATRON, Vice-Président délégué au Tourisme, informe l'assemblée que les journées du Patrimoine se dérouleront les 19 et 20 Septembre 2009. La Communauté de Communes des Deux Vallées propose, cette année, une exposition sur la commune de Thourotte qui portera sur l'évolution de son urbanisme avec le développement de St Gobain durant le forum des associations et également des visites commentées de quartiers de Thourotte.

Recueil des mémoires des marinières

Monsieur PATRON, Vice-Président délégué au Tourisme, expose qu'un appel à concurrence a été lancé pour recueillir la mémoire des marinières. La société « les Filmeurs Production – Philippe Clatot » a été retenue sur la base d'un recueil de témoignages en vue de la réalisation d'un documentaire pour un budget de 10 094.12€ TTC.

Monsieur PATRON indique que la Commission Tourisme s'est réunie le 4 Juin dernier pour faire le bilan des activités 2009 et les perspectives 2010. Il souligne que les activités 2009 ont été intensives.

Monsieur CARVALHO souligne la compétence du personnel de la Cité des Bateliers.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché correspondant avec la société « les Filmeurs Production – Philippe Clatot ».

V Petite Enfance – Jeunesse :

Réorganisation de la Halte Garderie Itinérante

Monsieur CARVALHO, Président, expose qu'il est prévu l'ouverture de la Halte Garderie itinérante à Mendès France le lundi matin de 8h30 à 12h00 au lieu de Mélicocq et l'extension des matinées d'une demi-heure et des journées d'une heure. L'ouverture hebdomadaire de la Halte Garderie Itinérante passerait ainsi de 25 à 28 Heures hebdomadaires.

Cette nouvelle organisation sera effective à compter du 6 Juillet 2009.

Monsieur CARVALHO précise que si les petites communes en font la demande, il est favorable pour que la Halte Garderie Itinérante retourne s'y installer.

Monsieur LEFEVRE précise que ce service vient en complémentarité des autres services de garde existants dans les communes.

Des nouveaux supports de communication seront disponibles à la fin du mois, Monsieur LEFEVRE demande aux communes de diffuser ces nouvelles informations dans leurs bulletins municipaux.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** les propositions ci-dessus.

Projet Educ'jeunes

Monsieur CARVALHO, Président, expose que le projet « Educ'jeunes » proposé en juillet 2009 se décomposera en deux parties :

La première partie se déroulera durant 9 jours à CHEVINCOURT sur le site « le Mont Noyon » promoteur naturel marqué par les vestiges d'une fortification datant de 500 à 50 avant J.C. Les jeunes seront encadrés par des professionnels (professeurs et étudiants en archéologie), hébergés sous tente sur le terrain de football de MACHEMONT.

La deuxième partie se déroulera à PIERREFONDS sur le site du château avec la réalisation d'un court métrage.

Madame HILD demande s'il y a de nouvelles inscriptions à ce dispositif depuis la dernière commission.

Monsieur LEFEVRE précise que 10 inscriptions sont envisagées.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes à ce dispositif.

Contrat de travail des animateurs

Monsieur CARVALHO, Président, expose que le contrat de travail des animateurs prévoit désormais une flexibilité sur des horaires journaliers sur la même base de 50 heures semaine.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APROUVE** le nouveau contrat de travail des animateurs pour les centres de loisirs sans hébergement.

VI Habitat – Cadre de Vie :

1.1. Modification de l'OPAH : transfert du fonds façade sur le fonds énergie (diagnostic thermique)

Madame GENERMONT, Vice-Présidente déléguée à l'habitat – cadre de vie et politiques contractuelles, expose qu'il est proposé de suspendre l'opération façade à compter du 1^{er} Janvier 2010 pour transférer l'enveloppe restante sur le fond énergie (enveloppe annuelle du fond façade : 27 400€). Il serait également intéressant d'imposer la réalisation d'un diagnostic thermique pour toute demande de subventions pour un chauffage central à énergie renouvelable (80€ le diagnostic sur la base de 15 à 20 par an).

Monsieur LEFEVRE précise que l'OPAH se termine en mars 2010.

Madame GERNERMONT indique que tous les dossiers en cours seront traités.

Monsieur LE BIGOT demande jusqu'à quelle date les dossiers peuvent-ils être déposés.

Madame GENERMONT répond que le fonds façade sera disponible jusqu'au 31 Décembre mais que les dossiers devront être traités en amont.

Invité à se prononcer, par 44 voix pour et 1 abstention, le Conseil Communautaire **APROUVE** la proposition ci-dessus.

VII Voirie :

Gravillonnage 2010 – centrale d'achats :

Monsieur GUILBAU Vice-Président délégué à la voirie, informe l'assemblée que compte tenu du faible nombre de communes s'étant inscrit au programme de gravillonnage 2010-2012, la Communauté de Communes des Deux Vallées envisage deux scénarios :

- ⇒ Ne plus recourir à la maîtrise d'œuvre
- ⇒ Faire appel à la centrale d'achats du Conseil Général.

Celle-ci sera fonctionnelle à compter du 1^{er} Septembre 2009 sur trois activités :

- fournitures de bureau
- Informatique
- Matériel

Elle sollicitera les collectivités au cours du 2^{ème} semestre 2009 afin de lancer de nouveaux marchés à partir du 1^{er} Janvier 2010.

S'agissant du gravillonnage, la Communauté de Communes pourrait faire appel à l'agence départementale sur la partie maîtrise d'œuvre et la centrale d'achat sur la partie travaux.

Groupement d'achats pour le balayage des voiries communales

Monsieur GUILBAU Vice-Président délégué à la voirie, informe l'assemblée que, suite à la dernière commission voirie, il est envisagé de passer un groupement d'achat pour le balayage des voiries communales. Un courrier sera adressé à chaque commune pour recenser leurs besoins.

Messieurs GILLE et HENON demandent si le balayage ponctuel sera prévu.

VIII Environnement :

Les petits publicitaires

Monsieur PRUVOT, Vice-Président délégué à l'environnement, informe l'assemblée que la Communauté de Communes des Deux Vallées a accueilli Mademoiselle Julie VIEIRA en stage afin de mettre en place une nouvelle campagne de communication sur le tri du papier destinée aux enfants. Pour cela, le service Communication de la Communauté de Communes des Deux Vallées et Mademoiselle VIEIRA ont travaillé avec deux classes de CM1/CM2 (Saint Léger aux Bois et Ribécourt-Dreslincourt) pour réaliser une campagne de sensibilisation à partir des recommandations des enfants. Ce travail prendra la forme d'une édition d'une brochure de 4 pages, d'une campagne d'affichage, de la création d'un DVD-ROM et de l'organisation d'un évènement destiné aux enfants. Le Vendredi 26 Juin après-midi, les deux classes seront invitées à la Communauté de Communes des Deux Vallées pour une présentation de la campagne.

Madame BOYENVAL demande si les supports réalisés ne peuvent pas être utilisés pour les cérémonies des vœux des communes.

IX Transport à la demande :

Madame GENERMONT, Vice-Présidente déléguée à l'habitat – cadre de vie et politiques contractuelles rappelle qu'une réception aura lieu le 19 Juin 2009 pour le transport à la demande.

X Questions diverses

Monsieur VENDITTI rappelle qu'en début de mandat des élus avaient demandé à ce qu'une étude soit faite concernant les aménagements pour l'accès aux personnes handicapées dans les mairies et les écoles.

Monsieur CARVALHO précise qu'il faudra faire appel aux associations d'handicapés pour faire un constat dans tous les locaux communaux.

Monsieur LEFEVRE indique que cette question sera soumise à Monsieur RAJAONARIVELO pour une étude en commission.



Monsieur VENDITTI indique que la commune de TRACY LE VAL, au dernier recensement de la population, a dépassé les 1 000 habitants et souhaite savoir si la commune de TRACY LE VAL aura un représentant supplémentaire au sein du Conseil Communautaire.

Monsieur CARVALHO lui répond par l'affirmative et lui précise que la commune de THOUROTTE perd un délégué.



Monsieur GILLE demande ou en est le logiciel de cartographie.

Monsieur LEFEVRE répond que ce programme est inscrit au contrat de plan Etat – Région.



Madame KONATE demande si, dans le cadre du transport à la demande, le véhicule pourrait s'arrêter devant l'épicerie sociale.

Monsieur CARVALHO répond qu'il faut être vigilant quant aux dérives si on accorde une dérogation à toutes les demandes.

Madame DAUMAS demande combien de communes travaillent avec l'épicerie sociale.

Madame DAUMAS indique qu'il faudrait organiser une réunion avec les présidents des CCAS pour connaître les besoins de chaque commune.

Madame KONATE indique que la commune de RIBECOURT-DRESLINCOURT travaille avec cette épicerie et Madame DRELA ajoute que la commune de CAMBRONNE-LES-RIBECOURT va certainement adhérer.

Monsieur CARVALHO précise que le bilan d'utilisation de ce service sera fait au bout d'un an et que les choses à améliorer seront prises en considération.



Monsieur CARVALHO demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur LE BIGOT répond oui, j'ai trois questions.

1) Monsieur LE BIGOT demande à Monsieur le Président « s'il a reçu un courrier de Monsieur le Maire de la commune de CHIRY OURSCAMP lui faisant part de l'intention de la Commune de CHIRY OURSCAMP de quitter la Communauté de Communes des Deux Vallées » ?

Monsieur CARVALHO répond par la négative.

2) Monsieur le BIGOT demande à Monsieur le Président et à ses collègues : « comme nous sommes une assemblée délibérante, je vous propose un petit exercice démocratique en répondant à la question suivante par un vote en séance, êtes vous prêt pour l'ouverture du point informations touristique » ?

Monsieur CARVALHO demande si Monsieur le Maire de CHIRY OURSCAMP a mis en débat auprès de son Conseil Municipal, la question de quitter la C.C.2.V.

Monsieur LE BIGOT répond que les élus de CHIRY OURSCAMP ont participé à une réunion d'informations au chevalet à NOYON à l'initiative de la CCPN sur le projet de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur CARVALHO indique que la Communauté de Communes des Deux Vallées a reçu un appel téléphonique de Monsieur LEMAIRE, chargé de missions auprès de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais afin d'obtenir des éléments financiers dans l'hypothèse du départ de la commune de CHIRY OURSCAMP de la C.C.2.V. pour rejoindre la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

Monsieur HENON indique « qu'il y a eu entre la C.C.2.V. et la Commune de CHIRY OURSCAMP des altercations au sujet des pavés et qu'aujourd'hui, le point informations touristique pose un problème d'utilité et cela coûte cher aux contribuables ».

Monsieur HENON précise « qu'il faut vraiment ouvrir cette structure et que le problème de personnel qu'indique Monsieur CARVALHO, n'est qu'une excuse et que si CHIRY OURSCAMP aurait voulu quitter la C.C.2.V., on l'aurait dit ».

Monsieur BEURDELEY indique que si la Communauté de Communes du Pays du Noyonnais s'était transformée en Communauté d'Agglomération, la Commune de CHIRY OURSCAMP n'aurait pas eu besoin de demander l'autorisation.

Monsieur FLAMANT indique « que l'on travaille ensemble depuis longtemps, il y a une incertitude de CHIRY et un manque de confiance ».

Monsieur CARVALHO rappelle que l'accord des communes membres n'est pas nécessaire pour qu'une commune quitte la CC2V pour rejoindre la CCPN.

Monsieur HENON souligne que CHIRY OURSCAMP est à l'écart du territoire.

Monsieur CARVALHO répond que c'est le cas géographiquement.

Monsieur FLAMANT réitère « que c'est un problème de confiance et demande à CHIRY de dire oui ou non ».

Monsieur LE BIGOT précise à Monsieur CARVALHO qu'il lui transmettra les comptes rendus des réunions d'informations et précise que les débats se font en séance.

Monsieur CARVALHO demande à Monsieur LE BIGOT d'être honnête. « Je cherche la vérité et vous demande de poser la question à votre Conseil Municipal ».

Monsieur LETOFFE précise « que l'on ne prend pas une place de Vice-Président au syndicat d'assainissement pour le quitter par la suite ».

Monsieur HENON précise « que si jamais la Commune de CHIRY OURSCAMP devait s'en aller de la C.C.2.V., ce n'est pas le Conseil Municipal qui devrait choisir mais les habitants de CHIRY OURSCAMP ».

Il souligne également « que si on veut partir et que la C.C.2.V. veut que l'on reste, il faudra aller vous battre avec la population ».

3) Monsieur LE BIGOT ajoute « Monsieur le président, Madame, Messieurs les membres du comité de direction de la C.C.2.V., suite à vos propos à l'encontre de la commune de CHIRY OURSCAMP dans le « bulletin spécial de la C.C.2.V. n°1 de mai 2009 », nous accordez-vous un droit de réponse dans le prochain journal intercommunal ?

Monsieur CARVALHO répond par l'affirmative et demande également de pouvoir s'exprimer dans le journal de la Commune de CHIRY OURSCAMP et « prends l'engagement de demander au Conseil Communautaire que la Commune de CHIRY OURSCAMP puisse s'exprimer dans le prochain journal intercommunal à condition que la C.C.2.V. puisse elle aussi s'exprimer dans le bulletin municipal de CHIRY OURSCAMP ».

Monsieur LE BIGOT répond qu'il posera la question au Conseil Municipal pour que la C.C.2.V. puisse faire un article dans le bulletin municipal.

Monsieur HENON demande à ce que la plaque commémorative du 4^{ème} Régiment des zouaves soit remise en place. Il précise également qu'il est interdit de la mettre sur le pont.

Monsieur CARVALHO précise qu'il ne peut pas la remettre à la place exacte ou elle était, si non elle se retrouverait au milieu du nouveau bâtiment.

La séance a été levée à 21 H 25.